

ER2 DEMANDE DE RACHAT PARTIEL OU TOTAL PAR VIREMENT BANCAIRE

Réf. Adhésion : _____

1 | JE SOUSSIGNÉ(E)

ADHÉRENT / ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M. M^{me}

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ Dept.:

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACT

Tél. : _____

E-mail : _____

CO-ADHÉRENT / CO-ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M. M^{me}

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ Dept.:

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACT

Tél. : _____

E-mail : _____

2 | JE SOUHAITE

EFFECTUER UN RACHAT PARTIEL⁽¹⁾ DE _____ € OU DU MAXIMUM AUTORISÉ ⁽¹⁾

Documents à joindre : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'adhérent (RIB)

⁽¹⁾ Minimum 150 € par rachat, aucune pénalité, ni frais contractuels. Solde minimum du capital à conserver après rachat : 450 €

EFFECTUER LE RACHAT TOTAL

Documents à joindre : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'Adhérent (RIB)

Original de la demande d'adhésion valant certificat ou une attestation de perte

Nota : En cas de rachat total, les sommes restant dues au titre d'avance(s), capital et intérêts compris, seront déduites du capital constitué avant règlement par l'assureur.

EFFECTUER DES RACHATS PARTIELS PÉRIODIQUES⁽²⁾ DE _____ €

Périodicité des rachats périodiques : Date d'effet du 1^{er} rachat : le 01 / ___ / _____

Mensuelle

Semestrielle : janvier, juin

Trimestrielle : janvier, avril, juillet, octobre ;

Annuelle

février, mai, août, novembre ;

mars, juin, septembre, décembre.

Documents à joindre : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'adhérent (RIB)

⁽²⁾ Les rachats partiels sont possibles pour un minimum de 150 € par rachats et ne supportent aucune pénalité, ni frais contractuels. Il est toutefois nécessaire de laisser subsister un capital disponible de 450 € pour maintenir l'adhésion. Les rachats sont effectués à effet du 1^{er} du mois. Toutefois, en raison des arrêts comptables de fin d'année, les rachats prévus au 1^{er} janvier sont ordonnancés à effet du 16 décembre de l'exercice précédent.

Signature en page 2 ►►►

3 | OPÉRATIONS DE SORTIE DE FONDS

- Renonciation = ou > 10 K€
- Règlement de la prestation par virement vers l'étranger
- Emprunteur différent du souscripteur ou prêteur établi à l'étranger
- Rachat précoce = ou > 10 K€
- Rachat = ou > 150 K€ (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants. Le cumul s'apprécie par foyer fiscal)

PRÉCISER LE MOTIF DE L'OPÉRATION DE DÉSIGNIFICATION / DESTINATION DES FONDS

(ex : transmillions patrimoniale, couverture de prêt, acquisition immobilière)

Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

4 | EN CAS D'IMPOSITION DES PRODUITS (voir dispositions fiscales en vigueur)

- J'OPTÉ POUR**
- la déclaration des produits (plus-values constatées) dans ma déclaration annuelle des revenus (IRPP).
 - le prélèvement forfaitaire libératoire à la source.

Quelle que soit l'option choisie, les prélèvements sociaux seront directement prélevés par l'assureur. En cas d'absence de réponse à cette question, les produits générés par les versements réalisés avant le 27/09/2017 et soumis à taxation, seront automatiquement à intégrer à votre déclaration annuelle de revenus et soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

5 | SIGNATURE(S)

Fait à : _____, le :

Adhérent / Assuré

Co-adhérent / Co-assuré

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, l'Adhérent(e) peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et d'Allianz, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse d'ASAC-FAPES figurant ci-dessus.

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris — SAS au capital social de 2 688 393€ — RCS Paris B421 040 544 — Enregistrée auprès de l'ORIAS n° 07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement — Service réclamation : 31 rue des colonnes du trône 75012 Paris - E : reclamation@asac-fapes.fr Tél : 01 44 67 25 90 numéro de téléphone non surtaxé — Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09..